



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 MAI 2013**

Présidence M. Pierre-Alain MEYSTRE
Sont présents 47 Conseillères et Conseillers sur 60

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 27 / 2013 « **Crédit d'ouvrage accès Centre commercial Migros et mobilité douce jusqu'au Marais** » adopté en séance du 15 avril 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'accepter le préavis municipal avec l'amendement suivant :

« Afin de conserver une marge de crédit pour l'allouer ultérieurement aux investissements futurs, la Commission des finances demande de supprimer le crédit indiqué sous point 1.2 des conclusions du préavis, soit :

- 1.2 un crédit d'ouvrage de CHF 1'385'000.- TTC pour l'aménagement, sur la route du Pont de Félezin, de la piste de mobilité douce avec passerelle.

et d'accorder un crédit de **CHF 2'215'000.- TTC** qui se compose de :

- 1.1 un crédit d'ouvrage de **CHF 1'760'000.- TTC** pour l'aménagement de l'accès au Centre commercial Migros et l'assainissement et mise en conformité du Pont de Félezin ;
- 1.2 un crédit d'ouvrage de **CHF 455'000.- TTC** pour l'aménagement de la piste de mobilité douce le long du chemin du Marais et du chemin des Epinettes ;

2. d'autoriser le financement de ces dépenses par la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement, après déduction de la participation forfaitaire de **CHF 950'000.- TTC** de la Société Coopérative Migros Vaud ;
3. d'autoriser l'amortissement de la dépense pour ces travaux sur une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du 23 mai 2013

Le Président :


Pierre-Alain MEYSTRE



La secrétaire :


Eliane CARNEVALE